
Conférence du désarmement

12 mars 2009
Français

Compte rendu définitif de la mille cent trente et unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 12 mars 2009, à 10 h 15

Président: M. Chitsaka Chipaziwa (Zimbabwe)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1131^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai une liste de quatre orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui. Je donne la parole à M. Klaus-Peter Gottwald, Commissaire du Gouvernement fédéral allemand pour le contrôle des armements et le désarmement.

M. Gottwald (Allemagne) (*parle en anglais*): C'est avec un vif plaisir que je me trouve ici devant la Conférence du désarmement au moment où les espoirs d'ouverture de nouvelles possibilités en matière de désarmement à l'échelle internationale grandissent à travers le monde. Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence dans le cadre des fonctions que j'exerce actuellement, permettez-moi aussi de faire part de ma vive appréciation et de mon profond respect pour tous les importants travaux qui ont été réalisés ici, dans cette salle très majestueuse, dans le domaine du désarmement. En fait, je disais ici il y a quelques minutes à certains collègues que je participais aux travaux de la Conférence du désarmement au début des années 90, lorsque la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a été négociée avec succès et c'est, pour ainsi dire, l'élément essentiel que j'associe à la Conférence. J'espère très vivement que des résultats similaires pourront encore être obtenus dans un très proche avenir. De grands instruments de désarmement tels que les conventions sur les armes biologiques et sur les armes chimiques, ainsi que le Traité d'interdiction complète des armes chimiques, ont vu le jour ici. Ceci devrait nous encourager à intensifier encore plus nos efforts pour montrer ce dont la Conférence est capable. Comme je l'ai dit, elle devrait être en mesure d'assumer à nouveau sa principale responsabilité en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale.

Comme c'est la première fois que la délégation allemande prend la parole à la présente session, permettez-moi aussi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à ce poste. Je tiens à vous assurer, vous et les cinq autres Présidents de 2009, de l'appui sans réserve que ma délégation apportera aux efforts que vous ferez pour guider la Conférence et la sortir de la situation de blocage dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Je tiens aussi à vous féliciter, vous et les cinq autres Présidents, pour les débats utiles que la Conférence a tenus cette année sous votre direction.

La menace que font peser les armes nucléaires est peut-être moins présente dans nos esprits et dans les médias aujourd'hui que pendant la guerre froide, mais la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire reste l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale. La réaction massive aux articles rédigés par Henri Kissinger, Sam Nunn, William Perry et Georges Shultz a envoyé un signal clair: nous ne pouvons rester passifs. De nouveaux efforts doivent être faits en vue d'un désarmement nucléaire complet («Global Zero») en tant que solution rationnelle et durable à long terme pour assurer notre sécurité. À cet égard, je suis heureux que quatre anciens hommes d'État allemands – Helmut Schmidt, Richard von Weizsäcker, Hans-Dietrich Genscher et Egon Bahr – aient contribué par leurs idées à appuyer la conception d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le fait que tous ces «sages», qu'on ne peut soupçonner d'être des «pacifistes à tous crins», mais qui sont des politiciens adeptes d'une approche politique réaliste, sont aujourd'hui convaincus par l'objectif «Global Zero» montre bien que l'utilisation militaire d'armes nucléaires est de plus en plus contestable dans les conflits de ce siècle. D'autre part, le danger d'appropriation d'armes et de matières nucléaires par des terroristes est de plus en plus grand et restera l'une des principales menaces si des mesures ne sont pas prises pour réduire fortement le nombre de ces armes.

Nous ne pouvons pas nous attendre à atteindre l'objectif du «Global Zero» à court terme, mais nous devrions reprendre la conception et les idées de ces «sages» pour guider et encourager de nouveaux efforts en matière de désarmement nucléaire.

Les circonstances internationales actuelles semblent beaucoup plus propices à de tels efforts que les années précédentes. Nous nous félicitons de l'appui exprimé par le nouveau Gouvernement des États-Unis pour l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous nous félicitons aussi de la volonté qu'a ce nouveau Gouvernement de ratifier rapidement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de continuer à prendre des mesures négociées et vérifiables en vue de procéder à des réductions à la fois des armes stratégiques et des armes nucléaires non stratégiques. De telles mesures aident à préparer le terrain pour suivre une approche politique dirigée vers un désarmement nucléaire à l'échelle mondiale en fonction de l'évolution des conditions de sécurité du XXI^e siècle. Cette nouvelle impulsion en faveur de la limitation des armements et du désarmement au niveau multilatéral doit être donnée de toute urgence.

Cette année offre un certain nombre de possibilités pour prouver que notre engagement est sérieux.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 est une date clef dans notre entreprise commune. Le régime du traité et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent se permettre un échec comme en 2005. Cependant, il ne reste que quatorze mois pour œuvrer au succès de la conférence. Pour atteindre cet objectif, nous devons nous souvenir du compromis fondamental qui sous-tend le TNP et réaffirmer ce compromis en en faisant la pierre angulaire de la limitation des armes nucléaires et du désarmement: les relations d'interdépendance et de complémentarité des trois piliers du TNP, c'est-à-dire les obligations de non-prolifération et de désarmement nucléaire, ainsi que le droit de tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour surmonter les difficultés que rencontre actuellement le régime du TNP, nous ne devons pas seulement poursuivre et renforcer encore nos efforts communs en faveur de la non-prolifération; il faut aussi que les États dotés d'armes nucléaires adoptent des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs obligations de désarmement nucléaire découlant de l'article VI du Traité. Le fait que les Gouvernements des États-Unis et de la Fédération de Russie sont disposés à conclure un accord juridiquement contraignant qui succéderait au traité START I, comme l'ont montré ici la semaine dernière à Genève les Ministres des affaires étrangères de ces deux pays, donne le bon signal. Ce mois de mai, durant la troisième session du Comité préparatoire, nous aurons la possibilité de préparer du mieux possible la Conférence d'examen du TNP de l'année prochaine. Si la volonté politique nécessaire, la confiance mutuelle ainsi que l'attachement durable de tous à tous les objectifs du TNP sont réunis, je suis convaincu que la Conférence d'examen pourra être un succès, qu'elle sera un succès.

En outre, nous devons encore renforcer les initiatives existantes concernant les assurances multilatérales relatives au combustible nucléaire. En 2007, l'Allemagne a proposé qu'une installation multilatérale d'enrichissement soit placée sous le contrôle de l'AIEA. Nous l'appelons «projet de sanctuaire multilatéral pour l'enrichissement». Cet après-midi, lors du séminaire de l'UNIDIR sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, il sera largement possible de préciser et d'examiner cette initiative. Je remercie l'UNIDIR d'avoir organisé ce séminaire sur ce thème important. Je tiens à dire ici que nous sommes convaincus que la proposition de projet de sanctuaire permet de prendre en compte à la fois les préoccupations légitimes des États parties au TNP qui s'intéressent aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le contexte du cycle du combustible nucléaire et de l'approvisionnement en combustible nucléaire, ainsi que les préoccupations en matière de prolifération.

Toujours ici, nous ne devrions pas laisser passer une année de plus sans prouver le droit à l'existence de la Conférence du désarmement. L'Allemagne est convaincue qu'au cours des deux dernières années la Conférence du désarmement, grâce aux compétences et aux efforts faits par les Présidents de 2007 et de 2008, a progressé vers l'adoption d'un programme de travail en tant que condition préalable pour engager des négociations au sein de cette instance. L'Allemagne a toujours œuvré pour l'adoption d'un programme de travail et n'a cessé de faire preuve de souplesse. Elle a appuyé la proposition des cinq Ambassadeurs du 5 septembre 2003 et le document L.1 de 2007 et continue d'appuyer sans réserve la proposition de mars 2008 concernant un programme de travail, publiée sous la cote CD/1840.

Nous sommes prêts à continuer à faire preuve de cette souplesse pour sortir la Conférence de l'impasse et nous espérons que tous les membres de la Conférence feront preuve de la même souplesse en ce qui concerne le programme de travail. Nous appelons donc instamment tous les membres à appuyer ou au moins à ne pas entraver l'adoption d'un programme de travail sur la base de la proposition publiée sous la cote CD/1840. Il s'agit d'un compromis soigneusement élaboré et bien équilibré, prenant en compte les vues de toutes les parties et il devrait être acceptable pour chacune d'entre elles.

Nous pensons que le programme de travail n'est pas une fin en soi, mais simplement un outil qui devrait permettre à la Conférence de s'acquitter de ses fonctions et nous devrions beaucoup mieux servir la communauté internationale en investissant réellement notre énergie dans des travaux de fond sur les questions pertinentes, y compris des négociations, lorsqu'il y a lieu, plutôt qu'en tenant des débats interminables sur des questions essentiellement de forme et de procédure.

Il est clair que l'Allemagne est prête à s'engager dans des débats de fond sur les points mentionnés dans le document CD/1840: le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; des arrangements internationaux appropriés pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de telles armes; et d'autres questions relatives au programme de la Conférence. L'Allemagne veut assurément aborder ces discussions de fond dans une perspective claire en lançant des négociations sur ces questions lorsque les conditions s'y prêteront.

Il faut relancer les efforts pour progresser concrètement dans l'engagement de négociations concernant un traité sur l'interdiction des matières fissiles. Ceci reste la prochaine mesure logique, à côté de l'entrée en vigueur du TICE, pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Avec ses partenaires de l'Union européenne, l'Allemagne attache clairement la priorité à des négociations, sans aucune condition préalable, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, en tant que moyen de renforcer à la fois le désarmement et la non-prolifération. Après les débats fructueux et très encourageants qui se sont déroulés sur cette question à la Conférence du désarmement au cours des dernières années, il est clair que cette question se prête depuis longtemps à des négociations et nous ne devrions pas perdre davantage notre précieux temps.

Nous savons que des divergences fondamentales demeurent quant au contenu du futur traité sur les matières fissiles, en particulier en ce qui concerne le champ d'application et la vérification. Nous soutenons depuis longtemps qu'un traité vérifiable sur les matières fissiles servirait les intérêts de la communauté internationale et ses efforts de désarmement et de non-prolifération. Nous conservons cette position et nous sommes prêts à participer sans réserve à la négociation d'un traité crédible et vérifiable ici, à la Conférence du désarmement. À cet égard, nous nous félicitons vivement de la déclaration faite le 13 janvier 2009, lors des auditions préalables à l'entérinement de sa nomination, par la

nouvelle Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Hillary Clinton, selon laquelle le nouveau Gouvernement des États-Unis «consacrera ses efforts à la relance des négociations sur un traité vérifiable concernant l'arrêt de la production de matières fissiles».

En attendant le lancement de ces négociations, l'Allemagne a proposé dans un document de travail soumis à la session du Comité préparatoire du TNP en 2008, entre autres, l'établissement, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un groupe d'experts scientifiques chargés d'examiner les aspects techniques d'un traité sur les matières fissiles. Ce groupe d'experts pourrait faciliter les discussions au sein de la Conférence et traiter des aspects techniques relatifs notamment aux définitions, à la portée et à la vérification d'un tel traité. Bien évidemment, ce groupe ne pourrait pas préjuger des résultats éventuels des négociations tenues par la Conférence.

En plus de l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, nous devons faire plus pour renforcer la sécurité, la transparence et le contrôle des stocks de matières fissiles partout dans le monde. L'Allemagne appuie les initiatives visant à assurer la transparence et la comptabilisation des stocks de matières fissiles afin d'accroître la confiance et d'atténuer les tensions.

L'Allemagne est prête, de concert avec toutes les parties intéressées, à jouer un rôle encore plus actif sur toutes ces questions. Elle espère beaucoup que des progrès réels pourront être faits cette année dans les domaines du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Gottwald pour sa déclaration expliquant la position de son pays dans le domaine du désarmement. L'orateur suivant sur ma liste est le distingué Ambassadeur d'Égypte, M. Badr.

M. Badr (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour vous féliciter de l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux de la Conférence.

Au moment où la première partie de la session de 2009 de la Conférence va bientôt s'achever, permettez-moi de prendre brièvement la parole pour mettre l'accent sur une question à laquelle l'Égypte attache la plus haute importance. Cette question a été essentiellement abordée depuis 1995 dans le cadre du TNP, mais l'Égypte considère que la Conférence du désarmement, du fait de son rôle essentiel dans les efforts internationaux visant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, est une instance appropriée pour souligner ses préoccupations et l'importance qu'elle attache à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Lorsque la deuxième partie de cette session commencera au milieu du mois de mai, la troisième et dernière session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 aura achevé ses travaux. Ses succès et ses lacunes auront déjà été mis en évidence et nous aurons passé le dernier arrêt sur la route menant à la Conférence d'examen de 2010. Ma délégation considère donc que nous devons maintenant formuler clairement notre espoir qu'à sa prochaine session le Comité préparatoire étudiera de manière saine et dynamique les moyens pratiques de rendre opérationnelle la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous continuons à penser que la crédibilité et la fiabilité du TNP seront sapées tant que l'un quelconque des éléments de l'ensemble de 1995 n'aura pas été appliqué.

L'appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient repose sur les bases les plus solides tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre du TNP. Les articles VI et VII du TNP, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité, la résolution 63/38 de l'Assemblée générale, ainsi que l'avis consultatif rendu

par la Cour internationale de Justice et d'autres textes, contribuent tous à créer un cadre solide, clair et cohérent qui rend impérieuse à l'échelle mondiale la création d'une telle zone et font ensemble ressortir le fait que l'absence de progrès dans ce domaine perpétue une situation qui menace directement la paix et la sécurité régionales et internationales et accroît le risque d'une course aux armements nucléaires à l'échelle régionale.

Il faut remédier au manque de volonté politique dont certains États font preuve pour s'acquitter de leurs obligations en agissant immédiatement et efficacement pour appliquer des mesures concrètes et pratiques en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, l'Égypte attend avec impatience les observations officielles sur les suggestions pratiques non exhaustives formulées dans le document qu'elle a présenté à la deuxième session, tenue en 2008, du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP sur la création de cette zone. Elle considère qu'il est temps d'agir et est prête à se mobiliser avec d'autres États pour atteindre ce qui est essentiellement notre objectif collectif. À cet égard, la délégation égyptienne se félicite de l'importante déclaration faite récemment par M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, dans laquelle il a fait référence à l'importance de la création d'une telle zone.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur d'Égypte pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de Turquie, M. Ahmed Üzümcü.

M. Üzümcü (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à ce poste. Nous vous sommes reconnaissants, à vous et aux autres Présidents de 2009, pour vos efforts inlassables.

Ma délégation remercie aussi les coordonnateurs sur les points de l'ordre du jour pour leur diligence et les rapports qu'ils ont présentés oralement mardi dernier. Les idées énoncées sur les sept points de l'ordre du jour concordent dans une large mesure avec les conclusions de nos travaux de 2007 et 2008.

Nous avons présenté notre position générale sur les sept points de l'ordre du jour dans la déclaration que nous avons faite à la séance plénière du 20 janvier 2009. Nous avons aussi fait part de nos réflexions sur le traité concernant les matières fissiles et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace lors des réunions informelles. Je tiens aujourd'hui à préciser notre position, tout particulièrement sur les quatre questions fondamentales.

L'essence de notre réflexion sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour a été une approche équilibrée des trois piliers du TNP. Nous avons préconisé de mettre sur un pied d'égalité le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous constatons avec plaisir que cette approche bénéficie d'un appui de plus en plus large. Les engagements qu'ont pris tous les États parties au TNP d'exécuter les obligations juridiques et politiques énoncées dans cet instrument, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, devraient être réaffirmés et honorés.

C'est dans ce contexte que nous avons encouragé une approche progressive et réaliste de l'exécution des objectifs de l'article VI. Nous devrions nous appuyer sur les accords de limitation des armements et de désarmement fondés sur les traités existants et nous appuyer aussi sur les conclusions des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000.

Nous nous félicitons du changement de paradigme intervenu dans la réflexion sur la question nucléaire. Le rôle essentiel attribué aux armes nucléaires dans les politiques de sécurité et de défense a été réduit. Les résultats obtenus en matière de désarmement nucléaire ont été notables. Des réductions supplémentaires des forces nucléaires et de

nouveaux abaissements de leur état opérationnel donneront un nouvel élan aux efforts actuels. Le maintien de cette impulsion est particulièrement important pour le succès de la prochaine session du Comité préparatoire du TNP et pour la Conférence d'examen.

La Conférence du désarmement peut jouer un rôle historique à ce stade. En progressant dans nos travaux ici, nous pourrions ajouter une pièce à l'édifice. Après un accord sur un programme de travail, la Conférence devrait commencer des négociations concernant un traité sur les matières fissiles.

La Turquie estime qu'il faudrait adopter une approche globale et non discriminatoire des négociations du traité sur les matières fissiles. Elle encourage les États membres à faire preuve de souplesse quant aux modalités d'un mandat sur un tel traité afin qu'un consensus puisse se dégager dans un délai raisonnable. Si cela se produisait, ce serait un bon signal envoyé au Comité préparatoire du TNP pour sa session de mai. Nous sommes prêts à appuyer les efforts des six Présidents de la Conférence du désarmement à cet égard.

En tant qu'État inscrit sur la liste figurant à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Turquie a participé activement aux conférences portant sur l'article XIV qui ont été tenues depuis 1999. Nous continuerons à encourager les États concernés à ratifier ce Traité. La Turquie a assumé une responsabilité essentielle dans le cadre du système de vérification. L'une des 50 stations sismologiques constituant le réseau primaire du système international de surveillance se trouve en Turquie et a été homologuée.

Nous pensons que l'engagement de négociations concernant un traité sur les matières fissiles, l'entrée en vigueur du TICE et – on peut l'espérer – une suite donnée à START I pourraient jouer un rôle catalyseur et contribuer ainsi au succès de la Conférence d'examen du TNP. Nous devons saisir cette occasion, ce qui permettra de renforcer le processus du TNP et d'agir plus efficacement de manière multilatérale dans le domaine du désarmement.

La Turquie a déjà souligné l'importance qu'elle attache aux utilisations pacifiques de l'espace. Ayant opéré des satellites au cours des quinze dernières années, elle compte sur eux pour la vie quotidienne de sa population et continuera à utiliser de plus en plus l'espace.

Nous appuyons donc en principe les propositions visant à renforcer le cadre juridique international existant conçu pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Diverses solutions sont envisagées. La proposition présentée par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine mérite d'être examinée soigneusement par la Conférence du désarmement. Nous attendons avec intérêt le recueil des observations formulées sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

Les débats sur les mesures de transparence et de confiance qui ont eu lieu lors des séances informelles ont été particulièrement utiles. Nous sommes intrigués par l'idée selon laquelle de telles mesures pourraient servir de précurseurs pour un instrument juridiquement contraignant.

Nous considérons que la question des garanties négatives de sécurité est fermement ancrée dans le régime du TNP. La Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 a pris note de l'adoption à l'unanimité de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que des déclarations des États dotés d'armes nucléaires concernant les garanties tant négatives que positives de sécurité. Le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 contenait aussi des références spécifiques à cette question. La Conférence a considéré que des garanties de sécurité juridiquement contraignantes données par les cinq États dotés d'armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés renforceraient le régime de non-prolifération. Il a aussi été reconnu que la création de zones exemptes

d'armes nucléaires joue un rôle important dans le développement des garanties négatives de sécurité.

La Turquie continuera à appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires et, plus précisément, la résolution de 1995 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nos débats sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour semblent valider à nouveau le cadre général qui s'est dégagé en 2007 et 2008. Les membres ont reconnu l'intérêt de les poursuivre.

Je voudrais rappeler que nous pensons que la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs devient encore plus inquiétante dans le contexte du terrorisme. Les difficultés à surmonter concernent notamment les nouveaux types d'armes de destruction massive et les dispositifs radiologiques. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes comme un crime contre l'humanité qu'aucun prétexte ne peut justifier, mais nous devons rester vigilants face aux risques d'acquisition par des terroristes d'armes de destruction massive et de leurs divers vecteurs. La communauté internationale devrait continuer à œuvrer de concert, conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Convention sur la protection physique des matières nucléaires est aussi un précieux instrument. Comme cela est demandé dans cet instrument, il est urgent de prendre des mesures appropriées et efficaces pour assurer la prévention, la découverte et la répression de l'appropriation et de l'utilisation illégales de matières nucléaires.

L'entrée en vigueur, en juillet 2007, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a été un autre pas important dans la réalisation de nos efforts communs dans ce domaine.

L'accumulation excessive et la prolifération incontrôlée d'armes légères menacent gravement la paix et la sécurité. Il existe aussi une relation étroite et préoccupante entre le commerce illicite des armes et le terrorisme. La Turquie continuera à contribuer activement à tous les efforts faits dans le cadre des Nations Unies et d'autres instances pour établir des normes et des règles efficaces visant à mettre fin au commerce illicite d'armes légères. Une approche globale de la fabrication, de la saisie et de la destruction des armes légères serait appropriée. La transparence et l'échange d'informations aideront certainement à promouvoir une application effective des normes arrêtées pour ces armes au niveau multilatéral. Nous appuyons aussi la poursuite du renforcement du Programme d'action de l'ONU. Nous nous félicitons de l'adoption d'un rapport de fond à la troisième Réunion biennale des États parties, tenue en juillet 2008.

La Turquie reste favorable à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, qui devrait mettre fin au commerce non réglementé et non contrôlé d'armes classiques à travers le monde et établir des normes communes pour leur commerce à l'échelle mondiale.

Je voudrais parler brièvement de notre engagement à mettre fin aux souffrances causées aux êtres humains par certaines armes classiques qui frappent sans discrimination. La Turquie est devenue partie à la fois à la Convention sur l'interdiction des mines et à la Convention sur certaines armes classiques. Elle a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, qui élabore un protocole sur les armes à sous-munitions à annexer à la Convention sur certaines armes classiques. Nous espérons que les États parties à la Convention intensifieront leurs efforts pour établir un document de fond réaliste au cours des prochains mois. Un tel instrument juridiquement contraignant permettrait de couvrir 85 % des stocks existants qui restent en dehors du champ d'application de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, la Turquie a coparrainé les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la transparence dans le domaine des armements. La transparence et l'échange d'informations sont essentiels pour renforcer l'application du cadre multilatéral convenu pour le contrôle des armements. La Conférence du désarmement devrait continuer à examiner cette question.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur de Turquie pour son importante déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur d'Algérie.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en arabe*): Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à vous exprimer notre profonde gratitude pour la sagesse avec laquelle vous guidez nos travaux.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'Algérie respecte strictement les obligations et les engagements qui en découlent.

La crédibilité de ce Traité, comme c'est le cas pour tout instrument international conclu dans le domaine du désarmement, dépend du sentiment de sécurité qu'il donne aux États parties. L'une des principales tâches à réaliser consiste à assurer son universalité.

Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent fortement au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération nucléaire, renforçant ainsi le régime de non-prolifération et de désarmement applicable à ces armes meurtrières.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde préoccupation en constatant que, depuis l'adoption, il y a environ quatorze ans, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, d'une résolution sur le Moyen-Orient visant à faire de celui-ci une zone exempte d'armes nucléaires, aucun progrès n'a encore été fait vers la réalisation de cet objectif. Il serait peut-être bon de rappeler que cette résolution, qui a été réaffirmée lors de la Conférence d'examen de 2000, était l'un des principaux éléments qui ont conduit les États arabes à accepter la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

Tous les États de la région, à l'exception d'un seul, ont adhéré à cet instrument en signe de bonne foi et de confiance. Un État continue de refuser d'adhérer au Traité en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire et de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mettant ainsi en cause, ou plutôt ignorant les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et la résolution de la Conférence d'examen de 1995. Il changerait d'attitude si certaines parties n'appliquaient pas de manière sélective une politique des deux poids, deux mesures et ne restaient pas silencieuses face à cette situation. Nous constatons que des efforts sont faits pour s'attaquer au risque réel ou même théorique de prolifération à divers endroits. Cependant, alors que le Premier Ministre israélien a publiquement reconnu en 2006 que son pays possédait des capacités nucléaires, Israël continue à ne pas être soumis à ces mesures. Les efforts de ceux qui appellent à la prévention de la prolifération nucléaire seraient plus crédibles et efficaces s'ils traitaient la prolifération nucléaire de manière neutre et objective, sans discrimination ni favoritisme.

Ce qui est étrange ce sont les raisons que certains invoquent pour tenter de lier au processus de paix le fait de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires. Leurs analyses minent le régime de non-prolifération, tout particulièrement parce que la seule partie de la région qui possède des armes nucléaires est celle qui occupe des territoires arabes, ignore le geste de paix qui lui a été adressé par les Arabes et entrave le processus de paix.

Débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires est de la plus haute importance pour la sécurité régionale, ainsi que pour la stabilité et la paix dans le monde. La réalisation de cet objectif, qui incombe à toute la communauté internationale, pourrait à elle seule restaurer la confiance et relancer le processus de paix qui vacille.

Nous tenons une fois de plus à souligner combien il est important d'appliquer la résolution de 1995 et de libérer la région de ces armes meurtrières, et combien il est nécessaire que la communauté internationale et les cinq puissances nucléaires en particulier assument leurs responsabilités et prennent des mesures pratiques adéquates pour appliquer cette résolution, qui a été proposée par les États dépositaires du Traité, de manière à obliger Israël à adhérer à cet instrument et à soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA.

Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2010, en tant qu'instance à qui revient tout naturellement la charge d'aborder cette question, répondra aux espoirs et aux aspirations des peuples et États de la région. À ce sujet, nous nous félicitons de l'appui que le Ministre russe des affaires étrangères a exprimé le 10 mars en faveur de cette entreprise.

Enfin, nous tenons à affirmer le droit inaliénable qu'ont les États parties au Traité dans la région d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur d'Algérie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de Chine, M. Wang.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à vous exprimer sa gratitude pour l'énorme travail que vous avez fait durant votre mandat. Sous votre direction distinguée, la Conférence a conservé un climat de coopération constructive. Les États Membres ont tenu des débats informels sur les sept points de l'ordre du jour et la Chine tient à vous faire part, à vous en tant que Président et aux coordonnateurs, de sa reconnaissance pour tous les efforts que vous avez faits.

La Chine a écouté attentivement la déclaration dans laquelle le distingué Ambassadeur d'Égypte a présenté ses vues sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que la création d'une telle zone serait un pas important vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires; ceci est aussi très important pour promouvoir le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération nucléaire ainsi que pour favoriser la paix et la sécurité régionales et mondiales. Il est extrêmement urgent de prévenir la prolifération dans la région du Moyen-Orient. Les Conférences d'examen du TNP, tant de 1995 que de 2000, ont adopté des décisions sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Chine a toujours respecté et appuyé les efforts faits par les États non dotés d'armes nucléaires pour établir des zones exemptes de telles armes en fonction des conditions prévalant dans leurs propres régions et sur la base d'accords volontaires et de consultations équitables. Elle espère sincèrement que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale seront effectivement appliquées et que toutes les parties présentes à la troisième session du Comité préparatoire – qui doit se tenir prochainement – de la huitième Conférence d'examen du TNP s'efforceront de trouver les moyens de mettre en œuvre les résolutions sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient adoptées aux Conférences d'examen de 1995 et de 2000.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur de Chine pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la distinguée délégation d'Israël.

M. Itzhaki (Israël) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions. Nous attendons aussi

des cinq autres Présidents de 2009 qu'ils s'acquittent de leurs fonctions de manière professionnelle et impartiale en interdisant l'introduction de considérations politiques dans les débats et en maintenant la crédibilité de la présidence de la Conférence du désarmement.

Nous n'avions pas prévu de prendre la parole à ce stade. Cependant la délégation égyptienne et d'autres ont parlé de leur désir de voir appliquée une résolution qui a été adoptée dans une instance dont Israël, comme vous le savez, n'est pas membre. Cette résolution a été adoptée sans qu'Israël participe à l'établissement de son texte final. Cependant, nous sommes ici à la Conférence du désarmement – et pas dans le contexte du TNP – et nous devrions agir avec circonspection.

Je tiens à rappeler à tous qu'Israël se joint au consensus sur la résolution concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le contexte de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous le faisons malgré des problèmes de fond majeurs que posent certaines dispositions de cette résolution.

Je voudrais aussi rappeler qu'il a déjà été bien établi et reconnu dans de nombreux documents internationaux, dès la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, puis dans d'autres documents et à la Commission du désarmement de l'ONU, que les zones exemptes d'armes nucléaires devaient être créées sur la base d'arrangements librement conclus par tous les États de la région concernée. L'expérience d'autres régions du monde montre que de telles zones ont été établies lorsque les conditions dans la région le permettaient et que les menaces avaient fortement diminué. La même chose s'applique au Moyen-Orient, où des États sont maintenant activement engagés dans la prolifération, notamment celle d'armes nucléaires, et appuient activement les terroristes. L'absence de paix et de reconnaissance mutuelle et les menaces contre l'existence même de mon État restent un trait majeur de la culture politique dans ma région.

Aborder la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement revient en fait à contredire l'idée d'arrangements librement conclus par tous les États de la région concernée. Il s'agit encore une fois d'une tentative faite pour éviter le dialogue direct avec Israël et maintenir la culture de haine et pour ne pas encourager tout effort qui permettrait d'établir cette zone.

Tous les États de la région, dont l'État qui est représenté dans cette même salle, savent exactement où nous en sommes et sont libres de nous contacter à tout moment pour un dialogue direct fondé sur la paix et la sécurité mutuelle. Assurément la contrainte exercée contre un État n'est pas très utile pour avancer dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué représentant d'Israël pour sa déclaration.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous prier de bien vouloir excuser mon Ambassadeur qui ne pouvait rester dans cette salle parce qu'il devait présider une autre réunion dans ce même bâtiment.

Au nom du Groupe des 21, nous tenons à vous féliciter, vous et votre équipe, pour l'achèvement avec succès de la deuxième présidence de la session de 2009.

Ma délégation est honorée de pouvoir exprimer, au nom du Groupe, notre vive satisfaction et nos remerciements pour la compétence avec laquelle vous dirigez la Conférence du désarmement.

Nous apprécions les tâches importantes réalisées sous votre présidence. Nous nous félicitons de la façon dont vous avez dirigé cette instance pour parvenir à un consensus à la suite de vastes consultations concernant des questions sur lesquelles les groupes régionaux

avaient des vues divergentes. Nous sommes conscients des efforts que vous avez faits pour accroître encore l'impulsion donnée à nos travaux. Nous vous remercions d'avoir donné le ton à nos futurs débats.

Sous votre présidence, un certain nombre de dignitaires de haut niveau d'États membres ont pris la parole devant la Conférence du désarmement dans le cadre du débat de haut niveau. De même, des débats thématiques ont eu lieu au titre de chacun des points de l'ordre du jour.

En tant que membre du Groupe des 21, vous avez justifié la fierté de notre Groupe en dirigeant avec dévouement les travaux de la Conférence. Nous nous réjouissons à l'idée de profiter de votre riche expérience et de vos nombreux talents au cours des prochains jours.

Nous notons avec satisfaction que vous passerez le relais à un nouveau membre de notre Groupe, le distingué Ambassadeur d'Algérie, nous sommes pleinement convaincus de la sagesse de votre successeur et de son aptitude à guider nos travaux. Nous lui souhaitons un plein succès et nous tenons à l'assurer de notre appui indéfectible dans l'exercice de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le distingué représentant du Bangladesh pour sa déclaration. Je le remercie aussi tout particulièrement pour ses mots aimables adressés à la présidence.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Il semble que non.

Je voudrais maintenant inviter la Conférence à examiner deux demandes supplémentaires reçues d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de la présente session en qualité d'observateurs. Ces demandes sont contenues dans le document CD/WP.551/Add.4 et émanent de l'Arménie et de l'Islande.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Arménie et l'Islande à participer à ses travaux conformément à son Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais à ce stade remercier toutes les délégations pour les mots aimables qu'elles ont à diverses occasions adressés à la présidence durant notre mandat. Comme nous tenons aujourd'hui la dernière séance plénière sous la présidence du Zimbabwe, je voudrais profiter de l'occasion pour vous communiquer quelques petites observations.

C'est aujourd'hui le dernier jour de la présidence de cette partie de la session de 2009 de la Conférence. Ces quatre dernières semaines ont été consacrées à des consultations et ont aussi été l'occasion d'écouter et d'apprendre. Ce que j'ai appris m'a énormément enrichi personnellement et j'espère que mon pays sera donc mieux disposé à l'égard de la Conférence du désarmement.

Je dois en particulier exprimer ma gratitude à mes collègues ambassadeurs sans la coopération et la générosité d'esprit desquels je n'aurais pas pu faire grand-chose. Ces cinq autres Présidents de 2009, les Ambassadeurs du Viet Nam, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie et de l'Autriche, jouent un rôle fondamental dans les travaux collectifs que nous menons ici. Je tiens à les remercier pour leur solide attachement au désarmement et pour leur amitié.

Je crois pouvoir parler pour chacun de nous en disant quel privilège et quel honneur ce fut pour nous d'écouter d'importantes déclarations faites par de distingués visiteurs venant des capitales de la Norvège, du Chili, de l'Italie et de la République démocratique du Congo et, encore ce matin, de l'Allemagne, sous l'humble présidence du Zimbabwe. À

ces visiteurs, s'est enfin ajouté M. Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui a prononcé un important discours devant la Conférence du désarmement le 7 mars 2009. Nous sommes très reconnaissants à tous ces visiteurs.

Le 10 mars 2009, les coordonnateurs pour les sept thèmes découlant de notre cadre organisationnel défini dans le document CD/WP.553 ont présenté oralement à la présidence des résumés des débats tenus sous leur direction. Je remercie les distingués Ambassadeurs du Chili, de l'Italie, du Canada, du Sénégal, de la Bulgarie, de Sri Lanka et de l'Indonésie, ceci sans ordre particulier, pour leurs remarquables travaux. La présidence examinera ultérieurement la façon de les exploiter.

Enfin, nous n'aurions obtenu aucun résultat à la Conférence sans le dévouement du secrétariat. Je remercie vivement ses membres pour leur attachement à nos travaux, pour leur bienveillance et pour leur amitié.

Je souhaite à mon successeur, le distingué Ambassadeur d'Algérie, mon frère et collègue Idriss Jazairy, un plein succès dans l'exécution de sa tâche.

Je remercie M. Mucheka, membre de ma mission, pour avoir veillé à ce que je ne fasse ni ne dise rien ici qui puisse discréditer notre cher pays, le Zimbabwe.

Je vous remercie tous.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance officielle de la Conférence se tiendra le mardi 17 mars à 10 heures dans cette même salle. Le distingué Ministre des affaires étrangères de l'Algérie y prendra la parole.

Si aucune autre délégation ne demande la parole, je vais maintenant lever la séance.

La séance est levée à 11 h 10